



Parking en indivision + raccordement tout à l'égout

Par **miminimes**, le **14/11/2014** à **17:13**

Bonjour rnj ai 2 questions a vous posez ou je suis complètement perdu , alors merci pour ceux qui vont m'aider
1- j'ai hérité d'une maison de ma grand-mère et celle-ci est accolée à une autre maison qui appartient à mon oncle , devant cette maison il y a 2 places de parking en indivision hors quand je veux m'y garer impossible car les 2 places sont prises par mon oncle , ai-je le droit de lui demander de me laisser une place libre pour moi ?? en sachant que c'est la guerre tous les 2
2- la maison que j'ai hérité de ma grand-mère date de au moins cent ans ; c'est elle qui a fait les travaux pour le raccordement tout à l'égout , quand mon oncle a fait construire sa maison il s'est raccordé sur cette canalisation mais aujourd'hui celle-ci le gêne et me demande de l'enlever dans les quinze jours , en a-t-il le droit ?? rnje vous remercie d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **18:16**

Bonsoir,
1) Non.
Vous avez les mêmes droits à utiliser les 2 places. Le bon sens indique l'attribution d'une place à chacun, mais le droit de propriété c'est autre chose.
Vous devez donc faire cesser l'indivision.
2) Elle le gêne en quoi ?
Vous devez préciser un peu les lieux et décrire la situation, indiquer s'il existe une servitude de tréfonds...